

# Annonces légales

var-main  
Vendredi 25 octobre 2019 42

## AVIS DE CONSTITUTION

### CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2019, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société civile immobilière.  
Capital social : 30 000 €.   
Siège social : 2000 route de Flassens, quartier Maraval, 83590 Gonfaron.  
Objet social : La société a pour objet l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers qui seront acquis, édifiés par elle ou apportés en cours de vie sociale.  
Gérance : M. Renaud RENAUD demeurant 2000, route de Flassens, quartier Maraval, 83590 Gonfaron.  
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Draguignan.

### AVIS

Tribunal de Grande Instance de Toulon

Par jugement en date du 17 octobre 2019, le Tribunal de Grande Instance de Toulon a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Sandra, Marie-Thérèse GALAIS, demeurant Promenade du Gal de Gaulle - Villa 1012 - 83140 Six-Fours-les-Plages SIREN: 388 546 087 00049 et a désigné en qualité de mandataire judiciaire M<sup>me</sup> Simon LAURE, Mandataire Judiciaire, Sis 5 rue Berthelet à Toulon (83000).  
Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

## TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte reçu par Dominique DELORME le 9 septembre 2019, enregistré au SDE de Lyon le 4 octobre 2019 dossier 2019/00050966, a été constatée les modifications suivantes des statuts de la société SCI PATRICIA, dont le siège est à Valbonne (06560) : 33, rue Alexis-Julien, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 439.216.615.  
Il a été décidé de transférer le siège social à Ramatuelle (83101), 199, rue de l'Escale, Villa Arlet.

De modifier la dénomination sociale et la remplacer par : SCI ARIEL.

Le nouveau gérant de la société est : Jonathan AZOULAY, demeurant à Cannes (06400) 63-67, avenue du Roi Albert Château Mont-Joli.

Et ce, à compter du 9 septembre 2019.

Les articles 3, 4 et 7 des statuts ont en conséquence été modifiés.

Pour avis  
Le notaire

## AVIS ADMINISTRATIFS



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU VAR

### AVIS

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et du développement durable  
Par arrêté du 21 octobre 2019, le préfet du Var a délégué à la société par actions simplifiée (SAS) AZURVALORISATION, dont le siège social est situé 109, rue Jean-Alexandre Draguignan, l'autorisation d'exploiter un éco-pôle de traitement et de valorisation de déchets non dangereux situé au lieu-dit Roumeggayrol, sur la commune de Pierrefeu-du-Var.

Par arrêté du 17 octobre 2019, le préfet a également institué des servitudes d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISND), sur le même site.

L'autorisation d'exploiter l'installation classée pour la protection de l'environnement et l'installation de la servitude d'éloignement des tiers ont été accordées à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 août au 13 septembre 2019.  
L'arrêté d'autorisation définit les mesures, jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'enlever.

Une copie de ces arrêtés est conservée en mairie de Pierrefeu-du-Var, ainsi qu'en préfecture du Var (DCPPA/Bureau de l'environnement et du développement durable) pour consultation par toute personne intéressée. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet des services de l'Etat dans le Var.



COMMUNE DES ARCS-SUR-ARGENS

### AVIS

Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°5 du plan local d'urbanisme des Arcs sur Argens, à définir par délibération du 07/10/2019, le conseil municipal des Arcs sur Argens, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°5 (MS5) du plan local d'urbanisme (PLU).

Les objectifs de la MS5 sont les suivants : restauration d'une servitude de mixité sociale dans le nouveau quartier Saint Roch et réalisation de dispositifs anti-bruit le long de la RD 91 et RD 57.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu entre le 12/11/2019 et le 13/12/2019 inclus (soit 32 jours) en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie.

Cette délibération a été affichée à compter 11/10/2019 et peut être consultée en mairie de Les Arcs-sur-Argens.

## AVIS D'ENQUÊTES



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU VAR  
COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 2019, une enquête publique environnementale est ouverte du 12 novembre 2019 au 16 décembre 2019 inclus. Elle concerne la demande d'autorisation, présentée par la société ONYX-Méditerranée d'exploiter un centre de regroupement/tri/transit de déchets dangereux et non-dangereux, situé 783, avenue Robert Brun, à La Seyne-sur-Mer.

Dans le cadre de l'évolution des activités de son établissement, la société ONYX-Méditerranée envisage de regrouper ses trois CPE actuelles au sein d'un même périmètre d'autorisation, qui correspondra à l'ensemble de l'établissement (emprise foncière), de procéder à la réorganisation de l'activité de tri de la collecte sélective afin d'anticiper les nouveaux besoins initiés par l'évolution des consignés de tri des déchets plastiques, tant en terme de volumes (réceptionnés que de performance de tri) à cette fin, l'un des bâtiments existant sera utilisé comme un second centre de tri dédié aux corps creux (déchets plastiques), de réorganiser la circulation, le stationnement et les stocks sur l'ensemble de l'établissement et enfin de faire évoluer le réseau de gestion des eaux pluviales du site.

L'activité projetée relève du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3550, 2718-3 et 2721-1, du régime de l'enregistrement pour les rubriques 2711-1, 2714-1, 2716-1 et 2712-3 et de celui de la déclaration pour les rubriques 1435-2 et 2710-2B de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.  
Le dossier, assorti d'une étude d'impact, d'une étude de dangers, de l'avis des services de l'Etat et de l'avis tacite de l'autorité environnementale, est déposé en mairie de La Seyne-sur-Mer, 20 quai Saturnin Fabre, 83500 La Seyne-sur-Mer, pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables au public (tel. 04 94 06 95 00). Il est également consultable de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : [http://www.vargouv.fr/rubriques/impacts/Environnement/Plans\\_et\\_projets\\_d'aménagement\\_susceptibles\\_d'impacter\\_l'environnement/Enquetes\\_publicques/Enquetes\\_publicques\\_CPE](http://www.vargouv.fr/rubriques/impacts/Environnement/Plans_et_projets_d'aménagement_susceptibles_d'impacter_l'environnement/Enquetes_publicques/Enquetes_publicques_CPE).  
Monsieur Pierre MONNET, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de La Seyne-sur-Mer.

le mardi 12 novembre 2019 - de 9h00 à 12h00  
le mercredi 20 novembre 2019 - de 14h00 à 16h30  
le jeudi 28 novembre 2019 - de 9h00 à 12h00  
le vendredi 6 décembre 2019 - de 9h00 à 12h00  
le mercredi 11 décembre 2019 - de 14h00 à 16h30  
le lundi 16 décembre 2019 - de 14h00 à 16h30

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courrier [onyx-la-seyne-epar.administrations@3.net](mailto:onyx-la-seyne-epar.administrations@3.net).

À l'issue de l'enquête, le Préfet du Var sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en Préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de La Seyne, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la Préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant (Société ONYX-Méditerranée - 783, av. Robert Brun - ZI Camp Laurent - 83507 La Seyne-sur-Mer) ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture du Var (avenue du 112<sup>ème</sup> RI - CS 31209 - 83070 Toulon CEDEX).

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR - DEPARTEMENT DU VAR (83)

## PROCEDURE D'ARRÊT DU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du Maire N° EP 19/001 en date du 22 octobre 2019, la Commune de Pierrefeu-du-Var a présenté l'enquête publique relative à la révision générale du PLU M. Jean-Pierre FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par décision N°E19000097/83 du Président du Tribunal Administratif de Toulon (Var) en date du 02 octobre 2019.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Pierrefeu-du-Var du mardi 12 novembre 2019 au Vendredi 13 décembre 2019 inclus.  
Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site Internet de la commune : <http://www.pierrefeu-du-var.fr> et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur titulaire - Hôtel de Ville - place Urban-Sénas - 83390 Pierrefeu-du-Var, ou enfin, par courrier à l'adresse suivante : [ep.pierrefeu2019@gmail.com](mailto:ep.pierrefeu2019@gmail.com) le commissaire enquêteur recevra à la mairie (Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal) aux dates suivantes :

- Mardi 12 novembre 2019 de 08h30 à 12h00
- Mercredi 20 novembre 2019 de 13h30 à 17h00
- Jeudi 28 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mardi 03 décembre 2019 de 13h30 à 17h00
- Vendredi 13 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le Maire,  
Patrick MARTINELLI

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

### ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la modification n°2 du PLU

En exécution de l'arrêté municipal n° A-2019-1770 en date du 22 octobre 2019, une enquête publique aura lieu en mairie de Draguignan pour une durée de 33 jours consécutifs du 18 novembre 2019 au 20 décembre 2019 inclus

- L'ouverture de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
- La mise à jour du fond cadastral du règlement graphique et du règlement
- La mise à jour des annexes du PLU en prenant en compte :
- L'institution d'un secteur d'information sur les sols par arrêté préfectoral du 26 avril 2019
- La suppression des ZAC de Château Rouge et de l'Esplanade par délibérations respectives du Conseil Municipal n°2018-026 et n°2018-081

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

A cet effet, M. Bernard ARGIDIOLAS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Draguignan pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme de la mairie, les lundi, mardi, de 8 h à 13h30, le mercredi de 8 h à 12 h et le vendredi de 8 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - mairie de Draguignan - service urbanisme - Mairie Joseph Collopp - place Cassin - 83 001 Draguignan Cedex ou par voie électronique à [enquete@publique.plu@ville-draguignan.fr](mailto:enquete@publique.plu@ville-draguignan.fr).

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante [www.ville-draguignan.fr/informations-plu](http://www.ville-draguignan.fr/informations-plu) et sur un poste informatique mis à la disposition du public, au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Le commissaire enquêteur recevra à la mairie, service urbanisme, les jours suivants :
  - Le lundi 18 novembre 2019 de 9h à 12h
  - Le mardi 26 novembre de 14 h à 17 h
  - Le mercredi 4 décembre 2019 de 9h à 12h
  - Le jeudi 20 décembre 2019 de 9h à 12h
  - Le vendredi 27 décembre de 14h à 17h.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Draguignan le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture du Var pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront aussi consultables pendant un an sur le site internet de la commune.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au préfet du département du Var et au président du tribunal administratif. La modification n°2 du PLU de Draguignan n'est pas soumise à évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est annexé au dossier d'enquête publique.  
Les informations relatives à cette évaluation environnementale et son résumé non technique sont consultables dans le rapport de présentation et dans une note dédiée du dossier d'enquête publique.  
La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Draguignan, représentée par son Maire M. Richard STAMBILO et dont le siège administratif est situé à Hôtel de Ville - 26 rue George-Cisson - 83 001 Draguignan.

Les informations concernant le projet d'élaboration du PLU peuvent être demandées à la mairie de Draguignan auprès du service urbanisme.

COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 23 octobre 2019, Madaeme le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme arrêté en Conseil Municipal le 30 juillet 2019. Le Tribunal Administratif de Toulon a désigné en 17 octobre 2019 RAVIART Marie-Christine, enseignante à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Date et siège de l'enquête : L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs du mardi 12 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 20 décembre 2019 à 17h30. Le siège de l'enquête publique est établi en Hôtel de Ville - place Foch- 83120 Le Plan-de-la-Tour.

Les objectifs principaux du projet de PLU se déploient autour de 3 axes forts :

- Un développement maîtrisé et durable - Garantir un cadre de vie et une attractivité liée au caractère villageois - Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles. Le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une saisine et d'un avis de l'Autorité Environnementale. L'avis de cette autorité figure dans le dossier soumis à enquête.
- Les pièces du dossier d'enquête publique, sur support papier, constitué du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme accompagné des avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables à la mairie du Plan-de-la-Tour pendant 33 jours, du 12/11/2019 9h00 au 20/12/2019 17h30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place en version papier ou depuis un poste informatique mis à disposition ou sur le site Internet du village : <https://mairie.leplandelatour.fr/urbanisme-plu>, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou sur la boîte électronique : [enquete-publique-plu@leplandelatour.net](mailto:enquete-publique-plu@leplandelatour.net) avec mention de l'objet du courrier. « Observations PLU pour le commissaire enquêteur »; ou les adresser par écrit à l'adresse : Mairie Ville, - place Foch- 83120 Le Plan de la Tour. Les observations, quel que soient les modalités de recueil, devront impérativement parvenir au commissaire enquêteur avant la date de clôture de l'enquête fixée le vendredi 20 décembre 2019 à 17h30. Permanences du commissaire enquêteur : Le mardi 12 novembre de 9h à 12h. Le samedi 23 novembre de 9h à 12h. Le lundi 25 novembre de 14h30 à 17h30. Le mercredi 4 décembre de 14h30 à 17h30. Le vendredi 20 décembre de 14h30 à 17h30.
- Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public : à la mairie pendant une durée d'un an, sur le site internet de la commune : <https://mairie.leplandelatour.fr/urbanisme-plu>, ou à la Préfecture du Var. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre de la loi du 17 juillet 1978.

Au terme de l'enquête et après la remise du rapport du commissaire enquêteur, le projet de PLU révisé pourra être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du commissaire enquêteur et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

## CONVOCATIONS AUX A.G.

### AVIS

L'AG de la coopérative Océale d'Aups se tiendra vendredi 8 novembre 2019 à 18 heures au Foyer Romano à Aups.  
Rapports d'activités et financiers.  
Renouvellement du tiers du CA, Campagne 2019-2020.  
Remboursement du tiers contributions 2016. Questions diverses.  
Consultation des documents sur demande.